Préface

Responsabilités

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :

- Gère les relations politiques, économiques, commerciales et culturelles du Canada avec plus d'une centaine d'autres pays.
- Gère les missions diplomatiques et les délégations du Canada dans le monde entier.
- Fournit une large gamme de services aux Canadiens qui voyagent ou habitent à l'étranger : passeports, conseils, information et aide en cas de situation d'urgence attribuable à une catastrophe naturelle ou à d'autres causes.
- Aide les entreprises canadiennes à faire la promotion de leurs biens et services sur les marchés étrangers et à les vendre.
- Encourage l'apport d'investissements et de technologie nouvelle au Canada.
- Négocie des accords sur le commerce et l'investissement et règle les différends pour le compte de parties intéressées au Canada.
- Fait la promotion des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité au niveau international à la faveur des relations du Canada avec divers pays et de son appartenance aux organisations internationales.
- Coopère avec les représentants d'autres pays pour élaborer des lois et règlements internationaux.
- Veille à la conformité des politiques du Canada à ses obligations internationales.
- Fait valoir à l'étranger les industries culturelles et établissements d'enseignement du Canada.
- Organise les visites officielles au Canada de chefs d'État et de gouvernements et de ministres, et les visites du gouverneur général, du premier ministre et d'autres ministres à l'étranger.
- Fait mieux comprendre aux Canadiens les questions de commerce international et de politique étrangère par des programmes d'information, ses relations avec les médias, des consultations, son site Web sur Internet et d'autres modes de communication.